



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 02 JUILLET 2024

**CONVOCATION**

Date : 17/06/2024

Envoi le : 26/06/2024

Publication le : 26/06/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 02 juillet à 19h00 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET Maire en exercice.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 29

Présents : 21

Absents : 08

Pouvoirs : 06

Votants : 27

**Etaient présents :**

*Adjoints :*

Mesdames Odile RITOURET, Danièle HOUDU, Sylviane FORTUN,  
Christine MÉNORET

Messieurs Alain SELLIER, Michel HIRTZ, Gilles FERRAND,

*Conseillers municipaux :*

Mesdames Danielle PLOQUIN, Sophie BORÉ, Claire CARTIER, Hélène  
ODENT, Aurélie LERICHE, Florence MÉTIVIER,

Messieurs Jean-Marc CHATEAU, Pascal ARRAGAIN, Xavier BINET,  
Antoine MAQUIN, Mikaël TOST, François BOUGAULT, Erick  
MORCHOISNE.

**Absents excusés :**

Madame Renata MOREIRA ROCHA,

Messieurs Eric VERHILLE, Daniel PERRICHOT, Olivier DOUSSET, Yoan  
LAFaux, Eric GUILMET

**Absents :**

Madame Lyn FAIPOUX,

Monsieur Pascal NOYAU,

**Excusés, avaient donné pouvoir :**

Monsieur Eric VERHILLE avait donné pouvoir à Monsieur Antoine  
MAQUIN.

Monsieur Daniel PERRICHOT avait donné pouvoir à Monsieur Pascal  
ARRAGAIN.

Monsieur Olivier DOUSSET avait donné pouvoir à Monsieur Alain  
SELLIER.

Madame Renata MOREIRA ROCHA avait donné pouvoir à Madame  
Odile RITOURET.

Monsieur Yoan LAFaux avait donné pouvoir à Monsieur Mikaël TOST.

Monsieur Eric GUILMET avait donné pouvoir à Monsieur Bertrand  
RITOURET.

**Secrétaire de séance :**

Madame Sylviane FORTUN.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 037-213701394-20240702-DEL\_02072024\_03-DE



## DEL N° 02/07/2024-03 BOUTIQUE ÉPHÉMÈRE 2024 : TARIF ET CONDITIONS D'OCCUPATION

Dans le cadre de la saison touristique à venir (juillet, août, septembre), la commune a décidé d'ouvrir une boutique éphémère dans les anciens locaux de l'Office du Tourisme situés en entrée de ville.

L'idée étant de mettre ce lieu à la disposition de créateurs/créatrices qui s'engagent à ouvrir le local en continu les vendredis, samedis et dimanches de 14h00 à 18h00 (jours fériés inclus).

Il est précisé que les activités de restauration, vente de produits alcoolisés ou de conseils sont exclues.

Trois périodes de mise à disposition ont été définies et ce de manière non-divisibles :

- Du 1<sup>er</sup> juillet au 28 juillet 2024
- Du 29 juillet au 25 août 2024
- Du 26 août au 22 septembre 2024.

La surface du local permet d'accueillir quatre créateurs/créatrices en même temps.

Courant avril, un appel à projets a été lancé et à l'heure actuelle sept personnes ont été retenues.

Il est précisé qu'une participation de 100€ par période sera demandée à chaque créateur/créatrice.

L'objet de la délibération de cette séance est de fixer le montant de la participation tel qu'exposé ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation temporaire avec chaque créateur/créatrice.

Après avoir pris connaissance du projet de convention et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**AUTORISE Monsieur le Maire ou son Premier Adjoint à signer la convention d'occupation temporaire du local communal sis 9 rue Alfred Baugé avec chaque créateur/créatrice.**

**DÉCIDE DE FIXER le montant de la redevance d'occupation à 100€, par période de location et par créateur/créatrice.**

**PRÉCISE que les trois périodes définies, ci-dessus, ne sont pas divisibles.**

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Bertrand RITOURET

La secrétaire de séance,

Madame Sylviane FORTUN  
Adjointe au Maire.

Délibération rendue exécutoire :

Par sa transmission en Préfecture le 05 JUIL 2024

Et sa publication le site internet de la commune le : 05 JUIL 2024

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 037-213701394-20240702-DEL\_02072024\_03-DE